



# Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Centrale (CHSCT-C)

14 avril 2021

## Compte-rendu

### **Représentants des personnels FO :**

*N. PAGNIEZ et M-C. KERAMBELLEC.*

La séance du CHSCT-C s'est tenue le 14 avril 2021 en présence de l'ensemble des organisations syndicales (OS) des personnels et sous la présidence du Président du CHSCT-C.

**Les OS ont souhaité faire une déclaration liminaire commune relative à la prise de parole des acteurs de prévention lors de la dernière instance du CHSCT-C du 23/3/21. Il ne doit pas y avoir de prétexte pour limiter le droit de chacun à pouvoir s'exprimer librement et sans censure, dès lors que la demande en est formulée et que les propos tenus le sont dans le respect des règles de déontologie qui s'imposent à toutes et à tous !**

Le Président souhaite que les prises de paroles dans cette instance entrent dans une cohérence au niveau de l'expression et dans le traitement des dossiers.

**FO a précisé que les acteurs de prévention sont des acteurs à part entière de cette instance et, à ce titre, doivent pouvoir s'exprimer pleinement et librement à chaque fois que leur expertise est nécessaire.**

Le Président réitère que l'expression initiale sur un dossier présenté en instance doit être préalablement mise en cohérence avec l'administration, et ce n'était pas le cas lors du dernier CHSCT. **En définitive, l'administration considère que les interventions des acteurs de prévention doivent être connues à l'avance et non découvertes en séance !**

### Approbation des procès-verbaux des 8 et 27 novembre 2019

Les OS demandent unanimement le report du vote des procès-verbaux à une séance ultérieure, compte-tenu de l'envoi tardif fait par l'administration.

**FO demande à recevoir les PV également en format WORD et non en PDF afin de pouvoir y faire des amendements ou corrections.**

### Actualité sanitaire

L'administration indique qu'il n'y a pas d'évolution majeure si ce n'est l'extension du dispositif de confinement du territoire déjà évoqué dans d'autres instances. Cela n'impacte pas l'organisation du travail et l'encouragement au télétravail prévue par la circulaire de septembre 2020 (télétravail de 5 jours par semaine si possible pour les activités télétravaillables). On constate une hausse du télétravail sur le périmètre de l'administration centrale avec + de 75 % d'agents ayant télétravaillé au moins 1 jour par semaine.

L'administration a constaté une hausse des autorisations spéciales d'absences (ASA) depuis la fermeture des écoles, crèches et établissements du second degré.

Il a fallu réadapter la période des congés à celle des congés scolaires. Le message passé aux services et directions demeure la souplesse. Les agents ont pu recaler leurs congés sans pour autant que ceux-ci aient été annulés même si les déplacements sont limités.

La démarche volontaire de vaccination sur les sites de Bercy, avec pour objectif de cibler les agents les plus vulnérables de + de 55 ans avec des comorbidités, a rencontré un vif succès car plus de 82 personnes ont pu en bénéficier. Cette opération est renouvelée cette semaine au CASC (le 15/4/21) et à Montreuil (le 16/4/21) pour les agents de plus de 55 ans ne présentant pas de comorbidités. **L'administration indique qu'elle n'est pas assurée, à ce stade, de la reconduction de nouvelles journées de vaccination qui restent conditionnées aux décisions de la Direction générale de la santé. Les doses de vaccins disponibles étant apparemment concentrées dans les grands centres de vaccination, il n'y aurait pas de disponibilité pour les centres de médecine du travail.**

**FO demande si les agents ayant reçu leur 1<sup>ère</sup> injection seront bien prioritaires pour recevoir leur 2<sup>ème</sup> injection.**

La 2<sup>ème</sup> opération de vaccination prévue cette semaine devrait permettre de vacciner une 60<sup>aine</sup> de personnes. **L'administration confirme que tous les agents ayant reçu une 1<sup>ère</sup> dose seront garants de recevoir une 2<sup>ème</sup> dose. Le planning de RV est figé avec la Mutuelle.** Sur la question des OS relative au planning déjà complet dès 8h30 le 12/4/21 après l'envoi d'un message général aux agents indiquant les créneaux disponibles sur les sites de Bercy et de Montreuil, l'administration se dit bien consciente que ces créneaux ont été pris d'assaut par les agents.

Le critère de vulnérabilité est aujourd'hui essentiellement lié à l'âge et concerne les agents de plus de 55 ans. Les agents en présentiel et qui, de par leurs fonctions, sont plus exposés au virus (accueil du public notamment) constituent une autre étape de la stratégie vaccinable non ouverte à ce jour.

Sur l'équipement des personnels en télétravail, les taux sont très élevés : 80 % des personnels sont équipés en matériel audio ou visio.

Sur le respect des gestes barrières, l'administration envoie régulièrement des messages aux agents. Le guide a été actualisé et transmis aux acteurs de prévention qui le feront suivre aux agents. Des échanges ont lieu régulièrement avec l'AGRAF et l'administration se dit bien consciente de l'effet de saturation qui s'installe depuis plus d'un an.

**FO s'interroge sur la notion d'exemplarité de la hiérarchie au niveau de la prévention et des gestes barrières, que ce soit dans les lieux de travail ou à la cantine, comme cela a été observé par certaines OS.**

L'administration indique qu'une nouvelle communication sera faite, en lien avec le SIRCOM, afin de sensibiliser les agents au maintien des gestes barrières dans tous les espaces de travail et notamment au niveau de la restauration.

#### [Signataires DUERP-PAP](#)

Il s'agit d'un point d'information afin de savoir qui sont les signataires des DUERP-PAP. L'administration rendra réponse ultérieurement aux OS en leur adressant un document comportant les fonctions des personnes signataires.

### Périmètre du CHSCT-C

Un balayage des nouveaux services de centrale a été fait par SRH3. 5 services ont été recensés pour le moment et ont fait l'objet d'une saisine pour la mise en place d'un assistant de prévention.

**FO se dit satisfait de l'effort fait pour tendre vers une exhaustivité de tous les agents représentés en CHSCT.**

L'administration indique que Bercy comporte une galaxie de services non figés qui nécessitent une adaptation régulière du périmètre. Les textes prévoient que les autorités administratives (AAI) et les groupements d'intérêt public (GIP) gèrent directement les sujets CHSCT. Ce balayage des nouveaux services de la centrale sera très utile dans le cadre des travaux sur les comités sociaux d'administration (CSA) à l'horizon 2023 et dans la préparation des élections professionnelles de 2022, où il faudra établir le périmètre des instances qui vont traiter des sujets SST et des formations spécialisées. Le périmètre actuel du CHSCT ne correspond pas véritablement au dispositif envisagé par le décret portant sur la création des CSA. Il conviendra de réfléchir à cette organisation. Le dialogue est en cours avec les fédérations et des échanges devront avoir lieu avec l'AC dans l'année qui vient.

### Evolutions de la fiche de signalement

Lors du GT du 31/3/21, une présentation de la fiche de signalement a été faite aux OS avec la création d'une fiche d'instruction. L'administration a pris en compte les propositions d'ajout et de modifications soulevées par les OS.

**FO se félicite de la prise en compte des amendements et rejoint les autres OS quant à la transmission simultanée de la fiche de signalement à l'assistant de prévention et à la cellule de prévention de SRH3B.**

L'administration n'est pas opposée à cette transmission simultanée à la cellule de prévention mais s'interroge sur la nécessité de cette action et sa lisibilité pour l'agent, étant entendu qu'il y a des échanges réguliers entre l'assistant de prévention et la cellule de prévention.

**FO rejoint les autres OS quant à la demande portant sur la signature de la fiche de signalement avec la mention « Service concerné » à la place de « Chef de service ».**

L'administration souscrit aux demandes des OS quant au circuit de la fiche de signalement avec l'envoi, en simultané par l'agent, à l'assistant de prévention et à la cellule de prévention de SRH3B ainsi qu'à la mention « Service concerné » pour la signature.

### Examen du registre santé et sécurité au travail (SST) – Observations du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021

Trois observations ont été signalées par les agents pour lesquelles SEP2B a apporté des réponses :

- des infiltrations d'eau récurrentes au niveau du mur extérieur du bâtiment de Montreuil les Allées,
- l'impossibilité de déposer des produits d'hygiène et de soins au bénéfice des femmes sans abri sur le bâtiment Montaigne de Noisy-le-Grand dans le cadre de la campagne de collecte,
- une odeur de fumée de cigarette détectée au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Turgot.

SRH3B transmettra aux assistants de prévention une information rappelant la mise en disposition, en version dématérialisée, du registre SST. Celle-ci sera ensuite adressée aux agents pour rappel conformément à la demande des OS.

### Questions diverses

**Projet de décret sur le temps partiel thérapeutique (TPT) :** des travaux sont en cours avec la DGAFP sur la modernisation du texte lié à la médecine statutaire. Il est prématuré, à ce stade, d'indiquer le nombre d'agents qui pourront en bénéficier. L'idée étant d'avoir accès au TPT après un seul jour de congé et que celui-ci soit reconductible. Aujourd'hui, un agent peut obtenir un TPT par pathologie sur sa carrière. Dans la future organisation, ce droit pourrait être renouvelé après un an de reprise à plein temps et un agent pourrait reformer ses droits. D'autres points sont en discussion, notamment sur l'impact financier et sur les quotités. Des informations complémentaires seront fournies aux OS lors du prochain CHSCT-C.

**FO demande des précisions concernant un agent qui a déjà bénéficié d'un TPT après un accident du travail et qui a fait une rechute, peut-il en bénéficier à nouveau ?**

SRH2D indique que tout dépend de la qualification faite sur ce dossier. En cas de demande de TPT, l'administration sollicite le médecin agréé pour avis. En cas de discordance, l'analyse du comité médical est requise. SRH2D propose à FO de lui préciser sa demande, par mail, en indiquant le nom de l'agent concerné.

**Prochain CHSCT-C le 25 mai 2021**